



# PROCÉDURES COLLECTIVES



## Mes questions d'entrepreneur

Le portail national de l'éducation économique, budgétaire et financière pour les entrepreneurs

*Ce document est la propriété exclusive de la Banque de France, opérateur national EDUCFI. Il est fourni gratuitement à titre purement informatif sans que cette mise à disposition entraîne un quelconque transfert des droits de propriété intellectuelle sur ledit document. Toute représentation ou reproduction intégrale ou partielle du document sans le consentement de la Banque de France constitue un délit de contrefaçon sanctionné par les articles L 335-2 et suivants du Code de la propriété intellectuelle.*

# ALAIN BOULANGER PASSIONNÉ & ENTREPRENEUR

---

Alain est un boulanger passionné.  
Il rencontre des **difficultés** dans la **gestion**  
de son entreprise. Il aimerait savoir comment  
**redresser la situation.**



# LES PROCÉDURES COLLECTIVES

## QU'EST-CE QU'UNE PROCÉDURE COLLECTIVE ?

Une procédure collective est une **procédure amiable ou judiciaire** destinée à **venir en aide** aux entreprises qui rencontrent des **difficultés** : financières, managériales, conflit d'associés...



# LA CESSATION DE PAIEMENT

## BILAN DE L'ENTREPRISE

Passif exigible > Actif disponible

Passif exigible

**Dettes échues** et exigibles  
(dettes fournisseurs,  
dettes fiscales et  
sociales, etc)



Actif disponible

**Ressources disponibles  
immédiatement** ou à court  
terme (trésorerie,  
créances clients, etc)



# LA CESSATION DE PAIEMENT

## BILAN DE L'ENTREPRISE

Passif exigible > Actif disponible

| Actif disponible                                                             |               | Passif exigible                                   |                 |
|------------------------------------------------------------------------------|---------------|---------------------------------------------------|-----------------|
| Stock matières premières (Farine, ingrédients de pâtisserie, fournitures...) | 4000          | Dettes fournisseurs (Farine, eau, électricité...) | 3000            |
| Créances clients                                                             | 2000          | Dettes URSSAF                                     | 2000            |
| Créances fiscales (TVA déductible)                                           | 1000          | Dettes fiscales (TVA à reverser)                  | 2000            |
| Trésorerie                                                                   | 500           | Emprunt bancaire échu                             | 3000            |
| <b>TOTAL</b>                                                                 | <b>7500 €</b> | <b>TOTAL</b>                                      | <b>10 000 €</b> |



# LES PROCÉDURES COLLECTIVES

---



## ► Procédures amiables

- Mandat ad hoc
- Conciliation

## ► Procédures Judiciaires

- Procédure de sauvegarde
- Redressement judiciaire
- Liquidation judiciaire



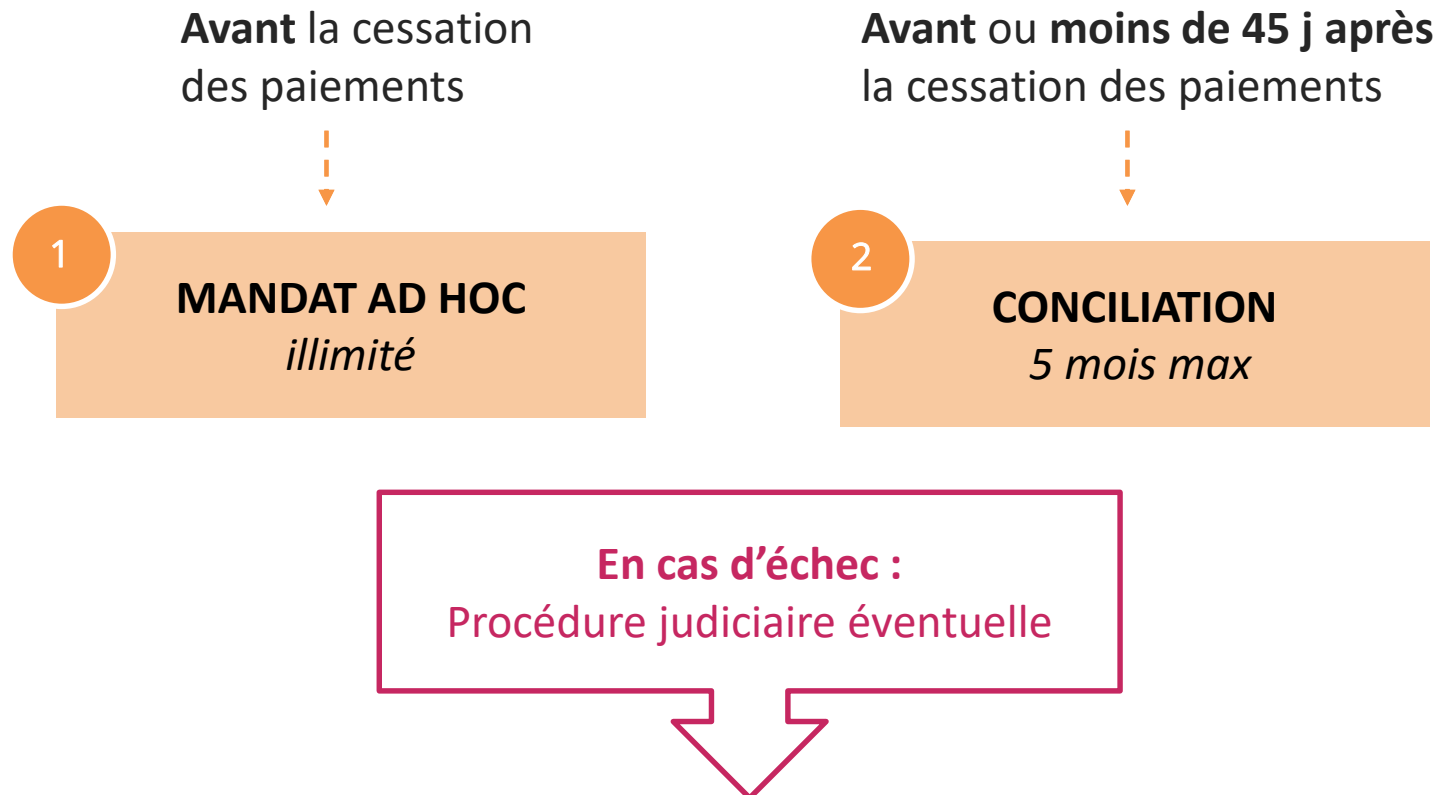
# PRÉVENIR LES DIFFICULTÉS DES ENTREPRISES PAR LES PROCÉDURES AMIABLES

---



# LES PROCÉDURES AMIABLES

## ► Deux outils de prévention des difficultés :





# LES PROCÉDURES AMIABLES

L'associé d'Alain décide au bout de 10 ans de se **retirer**.  
Le **conflit d'actionnaires** qui résulte de cette situation vient s'ajouter aux difficultés conjoncturelles que connaît la boulangerie en cette **période de crise sanitaire**.

Quelles sont désormais les solutions ?



# LES PROCÉDURES AMIABLES



## MANDAT AD HOC

- Procédure **préventive et confidentielle** de règlement amiable des difficultés
- Ne pas être en état de **cessation de paiement**
- Diversité des **missions** : difficulté de **trésorerie, dissension entre associés ou avec des créanciers, conflit avec un fournisseur...**
- Objectif : **rétablir la situation** de l'entreprise avant la cessation des paiements



# LES PROCÉDURES AMIABLES

---

La dégradation de la trésorerie a entraîné des **difficultés financières** qui ont contraint Alain de négocier avec ses créanciers des **délais de règlement**.

Quelles sont désormais les solutions ?



# LES PROCÉDURES AMIABLES

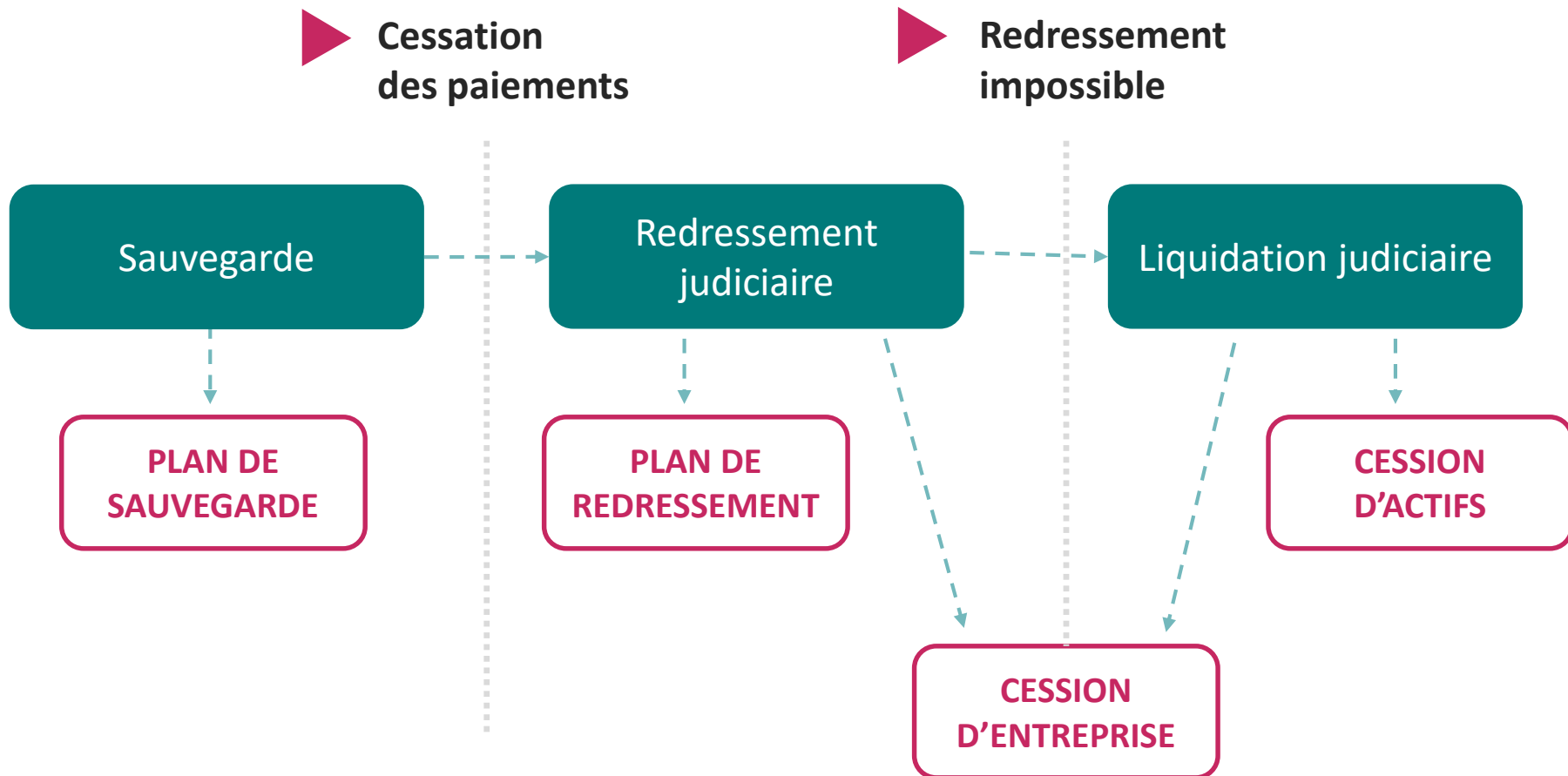


## LA CONCILIATION

- Procédure **confidentielle** de règlement amiable des difficultés.
- **Cessation des paiements depuis moins de 45 jours**
- Éprouver une difficulté juridique, économique ou financière **avérée ou prévisible**.
- Missions : **Trouver un accord** avec les créanciers fiscaux et sociaux, bancaires, principaux fournisseurs ; **négoier** des délais de grâce ; **renforcer la trésorerie ...**



# LES PROCÉDURES JUDICIAIRES



# LES PROCÉDURES JUDICIAIRES

---

Alain vient de perdre son principal client.  
La boulangerie est dans une **situation proche de la cessation de paiement**.

Quelles sont désormais les solutions ?



# LES PROCÉDURES JUDICIAIRES

---



## LA PROCÉDURE DE SAUVEGARDE

- Procédure **publique préventive**
- Ouverte à **tous types d'entreprises**
- Ne pas être en état de **cessation des paiements**
- Durée : **18 mois** maximum



# LES PROCÉDURES JUDICIAIRES

---

Alain ne parvient plus à **payer les factures** de sa société.  
Il a déposé une déclaration de **cessation de paiement** auprès  
du Tribunal de Commerce.

Quelles sont désormais les solutions ?





# LES PROCÉDURES JUDICIAIRES



## LA REDRESSEMENT JUDICIAIRE (RJ)

- Procédure **publique**
- Être en état de **cessation de paiement**
- Le but de la procédure de redressement : élaborer un **plan de redressement** (ou **plan de continuation**)



# LES PROCÉDURES JUDICIAIRES

---

Alain ne dort plus. Il a **tout essayé sans succès**, pour remettre à flot son entreprise.

Il a déposé une déclaration de **cessation de paiement** auprès du Tribunal de Commerce.

Quelles sont désormais les solutions ?



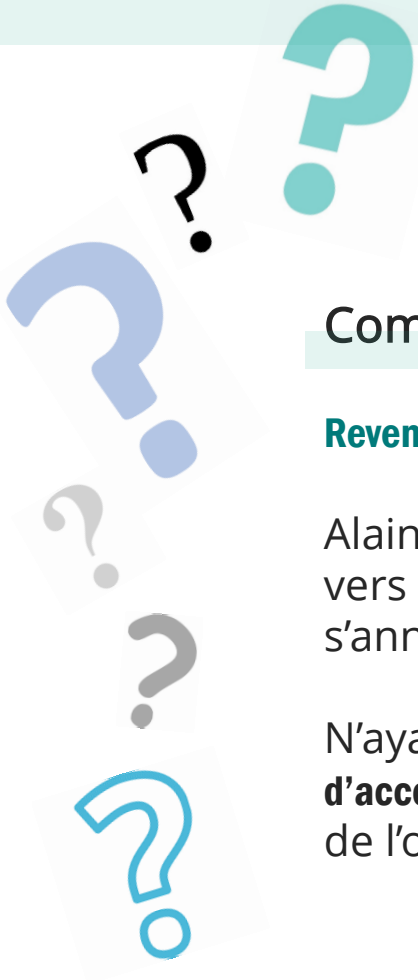
# LES PROCÉDURES JUDICIAIRES

## LA LIQUIDATION JUDICIAIRE (LJ)

- Procédure **publique**
- Ouverte à **tous types d'entreprises**
- Être en état de **cessation de paiement**
- Désignation d'un **liquidateur** chargé de **vendre les biens** de l'entreprise pour **payer ses créanciers**



# LES CORRESPONDANTS TPE-PME & START-UP



Comment Alain aurait-il pu éviter d'en arriver là ?

**Revenons 6 mois en arrière :**

Alain sent des difficultés poindre à l'horizon et souhaite se tourner vers **un acteur susceptible de l'aider** à traverser la difficile période qui s'annonce.

N'ayant aucune idée des **spécificités des différents réseaux d'accompagnement**, il souhaite se tourner vers **un premier acteur** capable de l'orienter.

# LE CORRESPONDANT TPE-PME

---



# LE CORRESPONDANT TPE-PME

## QU'EST-CE QU'UN CORRESPONDANT TPE-PME ?



# LE CORRESPONDANT TPE-PME

## POURQUOI FAIRE APPEL AU CORRESPONDANT TPE-PME ?

- Vous souhaitez **créer une entreprise**
- Vous cherchez le meilleur **compromis entre financement** classique et alternatif
- Vous envisagez de vous **développer à l'international**
- La **gestion des formalités administratives** vous semble complexe
- Vous souhaitez **céder ou reprendre une TPE-PME ...**
- Vous souhaitez bénéficier **d'outils d'aide à la gestion**
- Vous souhaitez **connaître les réseaux** qui répondront à vos interrogations
- Vous êtes concentré sur votre cœur de métier et souhaitez **être conseillé**
- Vous souhaitez anticiper les **difficultés de gestion, de trésorerie...**
- Vous avez besoin **d'être accompagné** pour **gagner du temps** et accomplir vos activités
- Vous ne parvenez plus à suivre les **évolutions législatives et juridiques**
- La **croissance** de votre entreprise nécessite un **accompagnement**



# LE CORRESPONDANT TPE-PME

COMMENT CONTACTER MON CORRESPONDANT TPE-PME ?



Téléphone



Email

0 800 08 32 08

Service & appel  
gratuits

[TPMExx@banque-france.fr](mailto:TPMExx@banque-france.fr)

*(xx = numéro du département)*



Procédures collectives



# LE CORRESPONDANT START-UP

---



# LE CORRESPONDANT START-UP

## NOS MISSIONS

Développer **un réseau de soutien** aux start-up dans les capitales French Tech

**Accompagner et orienter** les start-up en s'appuyant sur une connaissance des principaux réseaux de financement

Être **réfèrent pour la cotation** des start-up



## NOS CORRESPONDANTS

**EXPERTISE**  
**CONFIDENTIALITÉ**  
**PROXIMITÉ**  
**GRATUITÉ**

VOUS  
APPORTENT  
UNE  
**EXPERTISE  
PERSONNALISÉE**

**ACCOMPAGNENT**  
VOTRE  
ACCÉLÉRATION

VOUS  
**ORIENTENT**  
DANS  
L'ÉCOSYSTÈME  
INNOVANT



# LE CORRESPONDANT START-UP

**DÉPLOIEMENT  
D'UN RÉSEAU  
DE CORRESPONDANTS  
START-UP DANS  
LES CAPITALES  
FRENCH TECH**



Procédures collectives

**CONTACTEZ-NOUS**



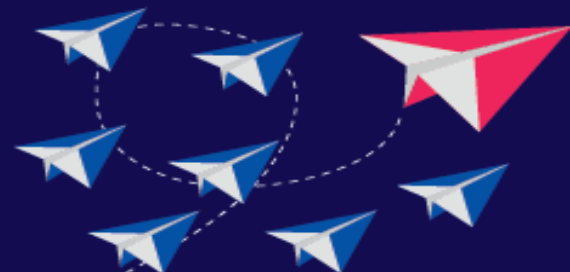
[startup@banque-france.fr](mailto:startup@banque-france.fr)



[www.entreprises.banque-france.fr](http://www.entreprises.banque-france.fr)



**ACCOMPAGNEMENT  
DES START-UP**



**CORRESPONDANTS  
START-UP**

# LES PROCÉDURES COLLECTIVES EN RÉSUMÉ – MANDAT AD HOC

## CONDITIONS D'OUVERTURE

- À l'initiative du dirigeant
- Pas de cessation des paiements
- Désignation par le tribunal ou le dirigeant d'un mandataire *ad hoc* pour assister le dirigeant

## TRAITS DISTINCTIFS

- Procédure confidentielle
- Pas de gel des créances
- Durée : le mandataire est nommé pour 3 mois renouvelable sans maximum légal
- But : aménagement ou report des créances sur 40 mois au maximum

➔ Le mandat ad hoc est la procédure qui offre la plus grande souplesse de négociation



# LES PROCÉDURES COLLECTIVES EN RÉSUMÉ – CONCILIATION

## CONDITIONS D'OUVERTURE

- À l'initiative du dirigeant
- Cessation des paiements possible depuis moins de 45 jours
- Désignation par le tribunal ou le dirigeant d'un conciliateur pour assister le dirigeant

## TRAITS DISTINCTIFS

- Procédure confidentielle
- Réaménagement des durées des paiements
- Durée maximale : 5 mois
- Depuis décembre 2020, la durée peut être prorogée jusqu'à un max. de 10 mois
- Procédure ouverte à plus de créanciers par rapport au mandat ad hoc

➔ **La conciliation est la dernière chance avant la procédure publique**



# LES PROCÉDURES COLLECTIVES EN RÉSUMÉ – SAUVEGARDE

## CONDITIONS D'OUVERTURE

- À l'initiative du dirigeant et Pas de cessation des paiements
- Désignation par le tribunal d'un administrateur judiciaire pour assister le dirigeant et d'un mandataire judiciaire pour coordonner les créanciers

## TRAITS DISTINCTIFS

- Procédure publique
- Gel des créances et Durée maximale : 12 mois
- **Sauvegarde accélérée** : durée < 3 mois, suite à un accord de conciliation, pour les entreprises sup. à 20 salariés ou dont le bilan sup. à 1 500 000€
- **Sauvegarde financière accélérée** : sauvegarde accélérée avec les seuls établissements de crédit

➔ La sauvegarde est moins efficace que les autres procédures préventives de par son caractère public



# LES PROCÉDURES COLLECTIVES EN RÉSUMÉ – REDRESSEMENT

## CONDITIONS D'OUVERTURE

- À l'initiative du dirigeant, des créanciers ou du procureur public
- Cessation des paiements
- Désignation par le tribunal d'un administrateur judiciaire pour assister ou suppléer le dirigeant et d'un mandataire judiciaire pour coordonner les créanciers

## TRAITS DISTINCTIFS

- Procédure publique
- Gel des créances
- Durée maximale : 12 mois + 6 mois
- Prise en charge des salaires par les AGS

➔ Le RJ donne la possibilité d'une restructuration en profondeur de l'entreprise



# LES PROCÉDURES COLLECTIVES EN RÉSUMÉ – LIQUIDATION

## CONDITIONS D'OUVERTURE

- À l'initiative du dirigeant, des créanciers ou du procureur public
- Cessation des paiements
- Dessaisissement du débiteur
- Pas de possibilité de redressement
- Désignation d'un liquidateur par le tribunal

## TRAITS DISTINCTIFS

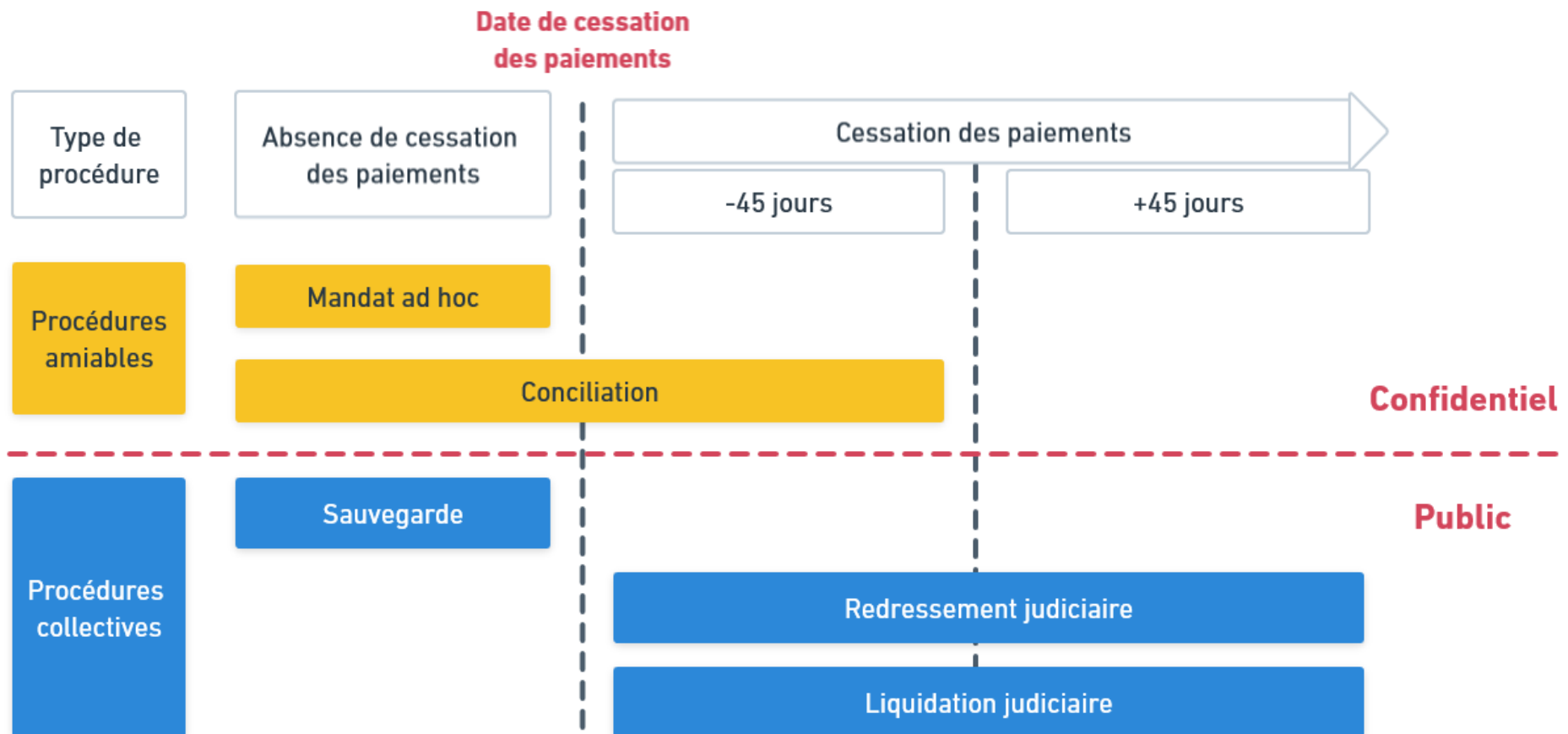
- PROCÉDURE PUBLIQUE
- GEL DES CRÉANCES ET PRISE EN CHARGE DES SALAIRES PAR LES AGS
- LIQUIDATION JUDICIAIRE SIMPLIFIÉE : POUR LES PETITES ENTREPRISES, INF. À 5 SALARIÉS ET CHIFFRE D'AFFAIRES INF. À 750 000€

➔ La LJ représente les 2/3 des procédures des tribunaux de commerce



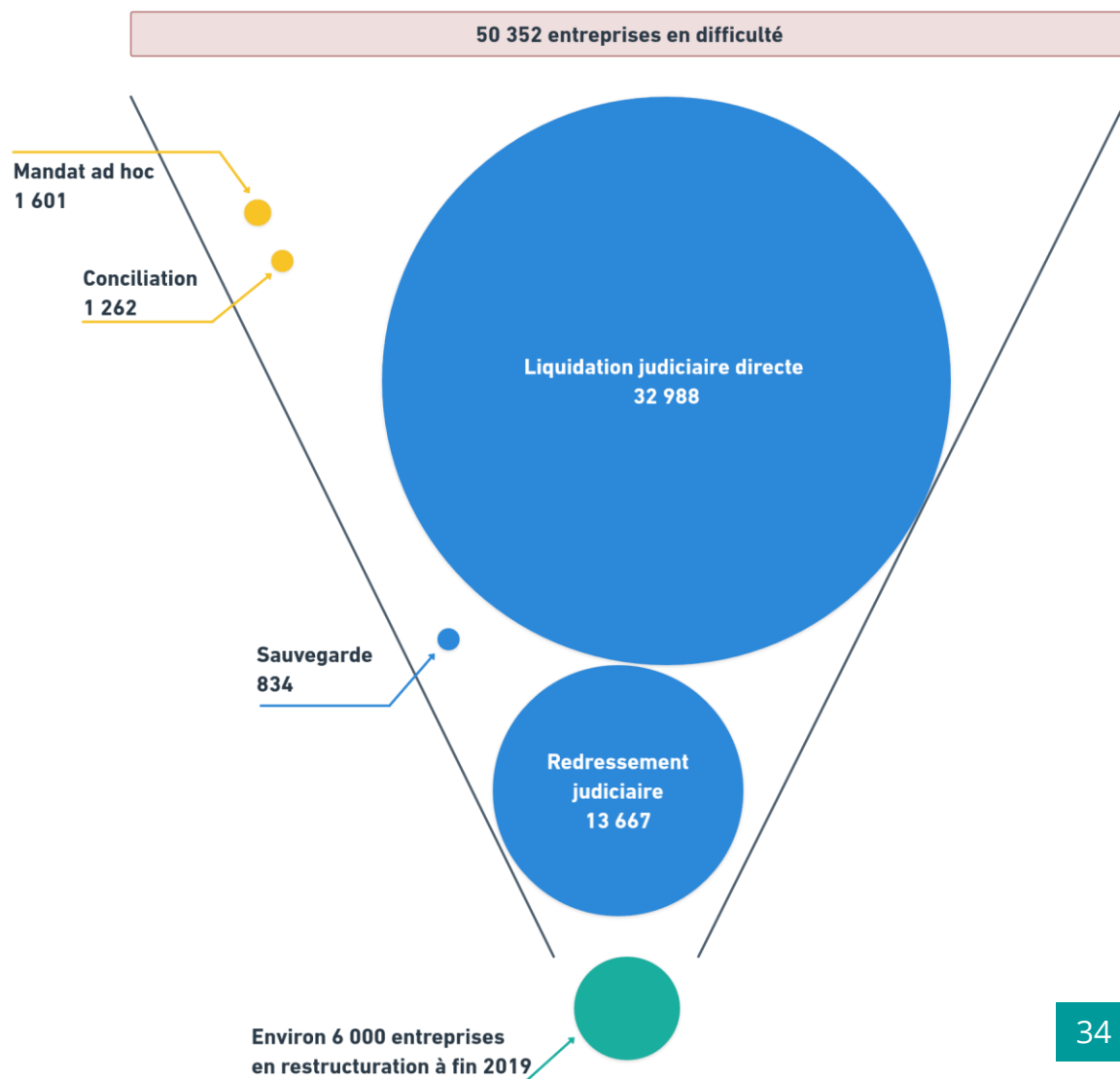


# LES PROCÉDURES COLLECTIVES EN RÉSUMÉ – PANORAMA



# LES PROCÉDURES COLLECTIVES EN RÉSUMÉ – QUELQUES CHIFFRES

- Source du Ministère de la Justice Exploitation statistique du répertoire général civil, année 2018
- Chiffres des entrées en procédure en 2018 dont les jugements ont été rendus avant fin 2019



# LES PROCÉDURES COLLECTIVES EN RÉSUMÉ – BONS RÉFLEXES



Ne pas en avoir peur  
et **savoir saisir**  
**les opportunités**



Destinées à **venir**  
**en aide** aux entreprises en  
difficultés



Prendre **contact avec un**  
**conseil** dès les  
premières difficultés



# QUIZ NIVEAU 1

---



Choix unique



Choix multiples



Procédures collectives

## QUIZ



Choix unique

Les procédures collectives :



A. Correspondent à la faillite d'une entreprise

B. Peuvent être amiables ou judiciaires

C. Impliquent nécessairement une cessation de paiement



## QUIZ



Choix unique

Les procédures collectives :



~~A. Correspondent à la faillite d'une entreprise~~

B. Peuvent être amiables ou judiciaires

~~C. Impliquent nécessairement une cessation de paiement~~



# QUIZ



## Choix multiples

L'actif disponible peut comprendre :



- A. La trésorerie positive
- B. Les dettes fournisseurs
- C. Le capital
- D. Les bénéfices
- E. La dette sociale
- F. Les stocks

# QUIZ



## Choix multiples

L'actif disponible peut comprendre :



- A. La trésorerie positive
- ~~B. Les dettes fournisseurs~~
- ~~C. Le capital~~
- ~~D. Les bénéfices~~
- ~~E. La dette sociale~~
- F. Les stocks





# QUIZ



## Choix multiples

Le passif exigible peut comprendre :



- A. Le découvert
- B. Les dettes fournisseurs
- C. Le capital
- D. Les bénéfices
- E. La dette sociale
- F. Les stocks

# QUIZ



## Choix multiples

Le passif exigible peut comprendre :



- A. Le découvert
- B. Les dettes fournisseurs
- ~~C. Le capital~~
- ~~D. Les bénéfices~~
- E. La dette sociale
- ~~F. Les stocks~~



# QUIZ



## Choix multiples

Les procédures collectives  
amiables :



A. Prévoient le recours à un tiers

B. Ont pour but une liquidation judiciaire

C. Sont accessibles à toutes les entreprises



# QUIZ



## Choix multiples

Les procédures collectives amiables :



A. Prévoient le recours à un tiers

~~B. Ont pour but une liquidation judiciaire~~

C. Sont accessibles à toutes les entreprises



# QUIZ



## Choix multiples

Le dispositif « correspondant TPE-PME » s'adresse :



- A. Aux personnes physiques qui n'ont pas d'activité entrepreneuriale
- B. Aux entrepreneurs
- C. Aux entreprises en phase de création

# QUIZ



## Choix multiples

Le dispositif « correspondant TPE-PME » s'adresse :



A. Aux personnes physiques qui n'ont pas d'activité entrepreneuriale

B. Aux entrepreneurs

C. Aux entreprises en phase de création

# QUIZ NIVEAU 2

---



Choix unique



Choix multiples



Procédures collectives

# QUIZ



## Choix multiples

La cessation de paiement :



A. Intervient quand l'actif disponible ne permet plus de faire face au passif exigible

B. Doit être déclarée dans un délai maximum de 30 jours

C. Induit une procédure collective



# QUIZ



## Choix multiples

La cessation de paiement :



A. Intervient quand l'actif disponible ne permet plus de faire face au passif exigible

~~B. Doit être déclarée dans un délai maximum de 30 jours.~~

C. Induit une procédure collective



# QUIZ



## Choix multiples

L'actif disponible peut comprendre :



- A. La trésorerie positive
- B. Les dettes fournisseurs
- C. Les créances clients
- D. Les stocks
- E. Le capital social

# QUIZ



## Choix multiples

L'actif disponible peut comprendre :



- A. La trésorerie positive
- ~~B. Les dettes fournisseurs~~
- C. Les créances clients
- D. Les stocks
- ~~E. Le capital social~~

## QUIZ



Choix unique

Une procédure collective amiable :



A. Fait toujours appel à un mandataire ad hoc

B. Vise surtout le paiement des créanciers de l'entreprise par la vente de ses biens

C. Peut intervenir au maximum 45 jours après la cessation de paiement



## QUIZ



Choix unique

Une procédure collective amiable :



~~A. Fait toujours appel à un mandataire ad hoc~~

~~B. Vise surtout le paiement des créanciers de l'entreprise par la vente de ses biens~~

C. Peut intervenir au maximum 45 jours après la cessation de paiement



## QUIZ



### Choix multiples

Une procédure collective judiciaire :



A. Peut intervenir avant une cessation de paiement

B. Place une entreprise en difficulté sous contrôle judiciaire pour organiser le règlement de ses créances.

C. Demande l'intervention d'un juge



# QUIZ



## Choix multiples

Une procédure collective judiciaire :



A. Peut intervenir avant une cessation de paiement

B. Place une entreprise en difficulté sous contrôle judiciaire pour organiser le règlement de ses créances.

C. Demande l'intervention d'un juge



## QUIZ



Choix unique

Le dispositif « correspondant TPE-PME » sert à :



- A. Accompagner les entrepreneurs dans leur projet d'entreprise
- B. Désigner d'office une banque pour l'entreprise
- C. Financer les entreprises



## QUIZ



Choix unique

Le dispositif « correspondant TPE-PME » sert à :



A. Accompagner les entrepreneurs dans leur projet d'entreprise

~~B. Désigner d'office une banque pour l'entreprise~~

~~C. Financer les entreprises~~





MERCI  
DE VOTRE ATTENTION

*Ce document est la propriété exclusive de la Banque de France, opérateur national EDUCFI. Il est fourni gratuitement à titre purement informatif sans que cette mise à disposition entraîne un quelconque transfert des droits de propriété intellectuelle sur ledit document. Toute représentation ou reproduction intégrale ou partielle du document sans le consentement de la Banque de France constitue un délit de contrefaçon sanctionné par les articles L 335-2 et suivants du Code de la propriété intellectuelle.*